

**MINISTÈRE LA SALUBRITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE**-----
CABINET
-----**COORDINATION DES PROGRAMMES ET PROJETS**
-----**West Africa Coastal Areas Resilience Investment Project - WACA
(P162337)***PROGRAMME DE GESTION DU LITTORAL OUEST AFRICAÏN*

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE N° 01/MINSEDD/Waca/2018 relatif au
recrutement d'un Coordonnateur de l'Unité de Coordination du Projet
WACA – Côte d'Ivoire**

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le programme West Africa Coastal Areas Resilience Investment Project (WACA) a été établi en réponse à la demande de certains pays d'Afrique de l'Ouest d'une assistance de la Banque mondiale dans la gestion de leurs zones côtières en Afrique de l'Ouest, en particulier pour lutter contre l'érosion côtière et les inondations. Le programme a été présenté lors de la COP21, et fait partie de l'enveloppe de seize (16) milliards de dollars US comprise dans l'« Africa Climate Business Plan ». Cet engagement a été renforcé lors de la COP22, en structurant le programme comme un outil de financement pour la mise en œuvre des activités d'amélioration de la résilience de la zone côtière.

Le programme apporte un financement à six (06) pays (Bénin, Côte d'Ivoire, Mauritanie, São Tomé et Príncipe, Sénégal et Togo) pour la mise en œuvre d'actions nationales en matière de politique côtière, d'investissements pour des solutions vertes, grises ou hybrides, ainsi que les interventions régionales nécessaires pour gérer de manière durable les zones côtières d'Afrique de l'Ouest qui doivent être protégées d'autant plus qu'elles représentent 60% du PIB de la sous-région.

En Côte d'Ivoire, le système lagunaire de Grand-Lahou situé à près de 100 km à l'Ouest d'Abidjan, dans le département de Grand-Lahou a été retenu. Il couvre une longueur Est/Ouest de 50 km pour une superficie de 190 km². Il est composé de quatre (4) lagunes,

d'un fleuve, d'une embouchure où s'effectuent les échanges entre eaux fluviales, lagunaires et maritimes, de cordons sableux séparant les espaces lagunaires de l'espace océanique.

La Banque mondiale, par l'intermédiaire de sa pratique Environnement et ressources naturelles, développe un programme d'assistance technique pour l'appui à la gestion des zones côtières d'Afrique de l'Ouest. Le programme couvre les facteurs clés responsables de l'augmentation des vulnérabilités physiques et socio-économiques des populations ainsi que des écosystèmes et des infrastructures situés le long du littoral ouest-africain.

Les activités planifiées dans le cadre de cette assistance technique contribueront à préserver et restaurer les ressources naturelles des côtes, ressources essentielles aux moyens de subsistance et au bien-être de la population tout en appuyant le développement durable des principaux secteurs économiques tels que la pêche, le tourisme, l'industrie, etc., permettant ainsi d'améliorer la résilience des enjeux côtiers contre les aléas climatiques et naturels.

Pour la réalisation des activités du projet, la Banque mondiale a marqué son accord pour accompagner le gouvernement ivoirien à travers un financement d'une valeur de trente-deux millions de dollars US (32.000.000 \$ US) soit, seize (16) milliards de FCFA, en vue de : contribuer à la réduction de la vulnérabilité des populations et de leurs biens aux effets néfastes du changement climatique et des catastrophes naturelles dans la zone côtière de la Côte d'Ivoire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, le personnel clé, de l'Unité de Coordination du Projet (UCP), doit être mis en place. Les présents termes de référence définissent l'étendue de la mission qui sera confiée au Coordonnateur de l'UCP qui sera recruté à cet effet.

2. RESPONSABILITES GENERALES

Le Coordonnateur de l'UCP sera responsable de la coordination : i) des actions à mener pour la mise en œuvre du projet ; ii) des flux ascendants et descendants d'informations à réguler ; iii) des différents rapports avec la tutelle et les bailleurs de fonds ; iv) des relations avec les nombreux acteurs nationaux impliqués dans le projet ; et v) de la gestion au quotidien de ses différents services. Le Coordonnateur aura la responsabilité fiduciaire du projet et sera responsable : (1) de la bonne gestion générale du projet et de l'utilisation des fonds du projet à bon escient, (2) de la coordination et du contrôle des activités administratives, techniques et financières menées par le personnel de l'UCP relevant de son autorité au niveau central et décentralisé et par la structure intégrée dans son rôle de prestataire de services.

Le Coordonnateur représentera le projet auprès des institutions nationales et des partenaires au développement. Il devra promouvoir et diffuser des informations sur les activités du projet dans les circuits appropriés et conduire toutes les actions de promotion et de valorisation du projet sur le plan national et international. Il devra créer les conditions d'un bon partenariat entre les différents acteurs intervenant dans le projet et être, pour ce faire, assez communicatif et accessible.

En collaboration avec le supra coordonnateur de la structure intégrée, le Coordonnateur national du projet WACA pour la Côte d'Ivoire assurera la supervision technique des opérations des projets avec les responsabilités suivantes :

- Rendre opérationnelle l'UCP ;
- Administrer l'UCP et assurer la responsabilité de sa gestion courante en conformité avec les Accords de financement et les dispositions du Manuel d'Exécution du Projet (MEP) et d'autres dispositions entrant dans le cadre de la gestion du projet ;
- Gérer et appliquer les arrangements contractuels entre l'UCP et les organes chargés de la mise en œuvre des activités du projet ;

- Favoriser la collaboration entre la tutelle du projet, les structures d'exécution et les autorités locales ;
- Assurer la représentation du projet auprès des autorités et des tiers ;
- Préparer pour la coordination, des réunions mensuelles avec l'équipe de mise en œuvre du projet (regroupant toutes les structures impliquées);
- Préparer et consolider les programmes de travail annuels, le budget annuel, les rapports d'état d'avancement, les Rapports trimestriels de suivi Financier, et la documentation pour la passation des marchés ;
- Superviser l'exécution des Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) ;
- Superviser l'exécution des contrats de consultants sous sa responsabilité ;
- Informer régulièrement le ministère de tutelle (Ministère en charge de l'Environnement) de la mise en œuvre des opérations ; et
- Organiser et rendre disponible pour le contrôle (audit, inspection, évaluation, supervision, etc.) tous les supports, informations nécessaires à la réussite de la mission.

3. RESPONSABILITES SPECIFIQUES

De manière spécifique, le Coordonnateur aura les tâches suivantes à accomplir dans les différents domaines de gestion du projet et travaillera en étroite collaboration avec ses différents collègues de l'UCP.

En matière d'organisation :

- Coordonner l'élaboration du plan d'action annuel de l'UCP et assurer l'agrégation, l'intégration et la budgétisation des activités prévues aux composantes du projet ;
- En outre, s'assurer que les plans de travail et les activités du projet sont préparés, exécutés, et mis à jour régulièrement ;
- Participer aux succès des réunions du Comité de Pilotage du Projet ;
- Assurer la coordination, le contrôle, le suivi de l'ensemble des activités du projet ;
- En outre, s'assurer que les données et les informations nécessaires pour le suivi et l'évaluation du projet soient collectées, gérées correctement et utilisées pour la prise de décisions ;
- Rendre compte de manière régulière du déroulement des activités du projet, par la transmission régulière de rapports périodiques ou circonstanciés, à la demande de la tutelle et du bailleur ;
- Préparer, coordonner et participer aux revues conjointes annuelles, aux visites de supervision ou d'audit interne ou externe ainsi que la réalisation de la revue à mi-parcours et en fin des Projets ;

En matière de gestion financière :

- Préparer, à l'attention du coordonnateur général de la structure intégrée, les budgets prévisionnels, les comptes annuels du Projet, y compris les comptes d'exploitation à soumettre au comité de pilotage.

En matière de Suivi et Evaluation :

- Superviser la préparation des rapports périodiques du projet (rapports d'exécution trimestriels et annuels, rapport de suivi-financier RSF, rapport d'audits techniques, d'évaluation d'impact, etc.) ;
- Organiser et superviser la réalisation des audits techniques, financiers et comptables selon les dispositions du MEP ;
- Présenter au ministère de tutelle, les rapports trimestriels analytiques d'exécution des projets, les rapports trimestriels d'activités et les rapports trimestriels sur les Cadres logiques des indicateurs de performance des projets ;
- Organiser, vers la fin de chaque exercice annuel et sur orientation du Directeur général, un atelier d'évaluation de la mise en œuvre des PTBA de l'exercice à clôturer et de la planification de l'exercice suivant ;
- Effectuer des visites de terrain pour la supervision des activités au besoin ; et
- Servir d'interface et de point focal entre les projets et les Responsables des activités.

En matière de gestion de passation des Marchés :

- Coordonner le processus d'acquisition des biens, travaux et services de toute nature (appels d'offre, conventions de prestations de services...) en se référant aux règles de procédures en vigueur ;
- Veiller à ce que les Plans de Passation des Marchés (PPM) soient exécutés à temps et régulièrement mis à jour ;
- Rendre compte au ministère de tutelle du niveau de réalisation des actions contenues dans le plan de passation des marchés : respect de la procédure, respect des délais, du budget et des méthodes ;
- Analyser, en concertation avec le chargé de passation des marchés, les dérives des dates d'exécution des activités des PPM par rapport aux dates prévisionnelles, et faire rapport à la coordination du projet en proposant aussi les actions appropriées en vue de rattraper lesdites dérives ;
- Préparer, en concertation avec les services bénéficiaires, les termes de références de toute consultation nécessaire à réaliser dans le cadre des activités du Projet et assurer la coordination des contrats qui en découlent ; et
- S'assurer que les avis de passation des marchés annuels sont publiés en temps opportun et que les soumissions suivent bien les procédures édictées dans les directives de la Banque et dans le manuel des procédures du Projet.

4. PROFIL DES CANDIDATS

Les candidats au poste de Coordonnateur de l'UCP devront avoir le profil ci-après :

- être titulaire d'un diplôme de troisième cycle universitaire en économie de développement, sciences sociales, administration publique, management ou tout autre diplôme équivalent (minimum Bac + 5) ;
- être spécialisé dans la gestion des risques d'environnement ou encore dans la gestion des risques côtiers serait un plus ;
- avoir une expérience professionnelle cumulée d'au moins dix (10) années ;

- avoir une bonne connaissance et une bonne expérience en techniques de planification, de gestion et d'évaluation de projets et programmes de développement tels que les projets Banque mondiale ;
- avoir une très bonne connaissance de la problématique de la gestion intégrée de l'environnement côtier et des réformes sectorielles actuelles en cours ou récemment adoptées en Côte d'Ivoire ;
- avoir une connaissance approfondie du pays et en particulier de son environnement côtier (au moins dix (10) années d'expérience dans le pays) ;
- avoir une bonne expérience de gestion de projet du même type que le projet WACA ou encore de projet financés par les bailleurs de fonds, notamment la Banque mondiale.
- avoir une bonne connaissance des processus de passation de marchés et des questions liées à la gestion fiduciaire du projet ;
- avoir des connaissances sur les activités de la Banque mondiale en matière de lutte contre l'érosion côtière et d'adaptation au changement climatique en Côte d'Ivoire et dans la sous-région ;
- une bonne maîtrise des politiques environnementales et de développement durable de la Côte d'Ivoire est vivement souhaitée;
- avoir des dispositions pour travailler en équipe et de bonnes capacités de communication ;
- avoir une connaissance de l'outil informatique et des logiciels courants ;
- avoir une excellente maîtrise de la langue française écrite et parlé ; et
- avoir une connaissance de l'anglais serait un plus.

5. Durée de la mission

La durée du contrat est d'un (1) an renouvelable sur la durée restante du projet suivant le contrat qu'il aura signé.

Le renouvellement ne peut intervenir que si ses états de service sont satisfaisants pour le projet après une évaluation des performances.

La mission se déroulera en Côte d'Ivoire et sera basé à Abidjan.

6. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats intéressés devront soumettre un dossier de candidature comprenant :

- une lettre de motivation de deux (2) pages maximum ;
- un curriculum Vitae détaillé ;
- la photocopie certifiée des diplômes.

7. PROPOSITION DE PRESTATION

Les candidats intéressés doivent déposer un dossier complet comprenant les pièces ci-dessus énumérés, sous pli fermé en quatre (4) exemplaires dont une copie originale, à l'adresse suivante :

Siège du DGDI à Cocody Deux Plateaux, Concession SIDECI, Rue J47 – lot 2015 - Ilot 182 – Villa N° 5, 08 BP 2583 ABIDJAN 08 - Tél: (225) 22-40-58-22

mails : moyamado@yahoo.fr / celestible@yahoo.fr

Prière écrire : " RECRUTEMENT D'UN COORDONNATEUR" dans la ligne de l'objet de votre lettre de motivation.

N.B :

- (i) La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixé au 21 février 2018 à 16 heures 30 minutes à l'adresse ci-dessus indiquée.**
- (ii) Seuls des candidats présélectionnés seront contactés pour la phase des entretiens.**
- (iii) Tout dossier incomplet sera rejeté.**
- (iv) Le présent Avis de candidature est également visible sur les sites du DGDI : www.dgdi.gouv.ci et celui du MINSEDD : www.environnement.gouv.ci.**